N 355 — 14e Année — CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — 10 Pages au lieu de 14 — Mercredi 31 Décembre 1902

RÉDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) — TOURCOING, rue Verte, 15

Siège administratif : Rue Nationale, 81, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING — Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. — Hors et départements limitrophes — Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS DIVERS, LOCALES

Les annonces sont reçues chez Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

Élection Sénatoriale du Nord

DU 4 JANVIER 1903

Candidat du Congrès Républicain :

Auguste POTIÉ

CULTIVATEUR

Maire d'Haubourdin

CONSEILLER GÉNÉRAL

Ancien Président de la Société des Agriculteurs du Nord

LIRE PLUS LOIN :

L'arrivée des Humbert à Paris : Mise en liberté d'Eve Humbert.

Déraillement d'un train de voyageurs à Saint-Pol (Pas-de-Calais) : Un mort et cinq blessés.

LE « BLOC » et les « Progressistes »

Quelques uns de nos amis, délégués sénatoriaux de Lille, qui croient devoir approuver le maintien de la candidature Debierre, malgré la déclaration du Congrès républicain et malgré l'entrée en ligne de la candidature réactionnaire de M. Emile Scrive, ont adressé au *Réveil du Nord* une lettre où ils essaient de justifier leur conduite, et où ils protestent contre le reproche que nous avons adressé à la réunion, d'ailleurs bien restreinte, du 21 décembre, *à la salle de la rue de l'Orphéon*, d'avoir gravement manqué à la discipline républicaine.

Bien entendu, leur prétexte, pour se soustraire aux obligations de cette discipline, est la présence de MM. Motte, Guillain et Delsalle, et de quelques délégués « progressistes », au Congrès républicain. Et, à ce propos, les signataires de la lettre me mettent personnellement en cause, rappelant ma qualité de membre du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, m'accusant d'oublier le bon combat que je mènais, il y a six mois, lors des élections législatives, contre les pseudo-républicains », et me demandant si j'estime « que la nouvelle politique du *Progrès du Nord* doit être celle du ralliement à droite ».

Les collaborateurs occasionnels du *Réveil* me paraissent, pour la plupart, bien jeunes en politique, pour prétendre faire la leçon à un vieux républicain comme moi. Et leur manque d'expérience se manifeste même dans certains passages de leur lettre, celui, par exemple, où ils, parlent de « ceux qui ont fait entrer les Narrois et les Brackers d'Hugo au *Progrès du Nord*. » Or, M. Barrois n'a jamais appartenu à notre maison. Et si M. Brackers d'Hugo fut un instant notre actionnaire, c'est à une époque où il était, dans le canton Centre de Lille, le candidat du parti républicain contre le candidat clérical. M. Cointrelle.

Parmi ceux qui m'incriminent, il en est qui, précisément il y a six mois, me qualifiaient de « collectiviste, » uniquement parce que je recommandais alors la discipline républicaine, comme je la prêche encore aujourd'hui.

C'est que je ne fais point de la politique de personnes, ni de colères, ni de rancunes, si justifiées celles-ci puissent-elles être. C'est que je ne vois que les principes, que l'intérêt du parti républicain. C'est qu'en dehors et au-dessus de toutes les ambitions et de toutes les compétitions particulières je n'ai qu'un but : la défense de la cause démocratique à laquelle j'ai donné tout ce que je pouvais avoir de forces et d'énergie depuis le jour où, il y a trente ans, j'eus une plume en mains, et que j'ai conscience d'avoir toujours fidèlement servie au cours de cette longue carrière, ayant pu me tromper certes, mais n'ayant jamais failli à ma foi et à mes convictions.

Et j'ai le droit de repousser avec quelque hauteur ces nouveaux néophytes dénonçant une prétendue « nouvelle politique » du *Progrès*, qui effectuerait je ne sais quel ralliement à droite.

***

Et cela pourquoi ? Uniquement parce MM. Motte, Guillain et Delsalle, ont assisté au Congrès républicain sénatorial de 1902, comme ils avaient assisté au Congrès de 1896.

Que M. Edouard Delesalle et le *Réveil du Nord* soutiennent de semblables démarches : ils sont dans leur rôle, qui est de chercher à diviser et à amoindrir le parti républicain. Mais, que nous les retrouvions répétées par quelques-uns de nos amis politiques — bien peu nombreux, heureusement — cela dépasse la mesure.

Pourquoi donc, au lieu de récriminer après coup, ces délégués sénatoriaux, conseillers municipaux de Lille, n'ont-ils pas provoqué, par lettres et démarches, une révision du règlement constituant des Congrès sénatoriaux ?

Que pouvaient faire les sénateurs et députés ministériels du Nord, auxquels s'était joint M. Sculfort, président du Conseil général, lorsque, le 5 décembre, quand la période électorale était déjà ouverte, ils eurent à convoquer le Congrès ?

La question ne se posait pas, et cette distinction a sous, importance, de savoir si l'on convoquerait M. Motte et ses collègues. Il s'agissait de décider si on les exclurait, puisqu'ils avaient fait partie des précédents Congrès.

Et cette décision entraînait une longue, minutieuse, et très délicate révision des convocations traditionnelles, et non-seulement à notre droite, mais encore à notre gauche ; car, en vertu de ce règlement, nous l'avons dit, des convocations sont *faites à des délégués socialistes* ; il y en avait au Congrès départemental ; et certains qui votèrent pour la candidature Debierre seront, le 4 janvier, des électeurs de M. Delesalle. Celui-ci le sait aussi bien que nous.

Eh ! bien, pouvait-on, alors que la convocation du Congrès s'imposait à bref délai, entreprendre un travail exigeant des renseignements aussi précis, aussi complets et aussi soigneusement contrôlés ?

Ceux qui avaient la charge d'organiser le Congrès ont jugé qu'il était préférable d'apporter dans les convocations la largeur d'esprit qui a toujours caractérisé les républicains, de s'en remettre à la conscience des délégués, progressistes ou socialistes, du soin de décider s'ils devaient répondre ou non à l'appel qui leur était adressé, et ils amendèrent simplement l'ancien règlement par cette condition formelle : « Ceux qui participeront au Congrès prennent l'engagement d'accepter ses décisions. »

***

C'était à la fois libéral et habile. C'était mettre MM. Motte, Guillain et Delsalle dans l'alternative ou de s'exclure d'eux-mêmes du Congrès républicain, ou de venir se compromettre dans la galère républicaine, comme a dit la *Dépêche*, en priant que si la candidature Debierre fut sortie victorieuse du scrutin, ils étaient moralement engagés à la soutenir. Ils ne pouvaient, tout au moins, la combattre ouvertement.

On m'a demandé mon opinion sur cette convocation. J'ai répondu à M. Edouard Delesalle que je n'avais pas plus à lui rendre des comptes sur l'organisation du Congrès républicain qu'il ne nous en donne sur celle du Congrès socialiste indépendant qui a adopté sa candidature. Mais, puisque nous nous expliquons entre amis politiques, je déclare franchement que j'approuve la décision qui a été prise.

Et si je pouvais éprouver une hésitation, je n'aurais qu'à me rappeler l'émoi provoqué dans le parti clérical par la présence de MM. Motte, Guillain et Delaune au Congrès républicain. Quelles clameurs, quelles récriminations, quelles injures même ! C'était significatif.

***

Le parti progressiste, comme le disait ces jours-ci notre éminent confrère et ami Raoc, présente, depuis quelques temps, des symptômes de dislocation. Le premier, M. Barthou s'est fait inscrire au groupe de la gauche démocratique. Et il a été accepté. M. Jonnart a prononcé le discours que l'on sait sur les congrégations ; et toute la gauche, et les socialistes eux-mêmes, l'ont applaudi. Et il a été nommé président d'une des grandes commission.

Voici, maintenant, M. Hanotaux, qui est choisi comme candidat au Sénat par la Fédération républicaine, radicale et radicale-socialiste de l'Aisne, et qui, après avoir refusé d'être porté sur la liste de M. Siéfoise, accepte de figurer sur la liste opposée, avec trois candidats radicaux.

Et nous irions, par une intransigeance aveugle, contrarier ce mouvement qui ne peut qu'être profitable au parti républicain ! Comme si, dans la lutte si grave et si difficile de l'heure actuelle, contre les forces cléricales et césariennes, nous avions le droit de refuser aucun concours, aucune bonne volonté.

Avons-nous fait la moindre concession à MM. Motte, Guillain et Delsalle ?

Est-ce que M. Drou n'a pas déclaré, devant eux : « La présence de M. Motte et de ses amis ne nous fera pas abandonner une parcelle de notre programme républicain. »

Et les déclarations de M. Auguste Potié en ont-elles été moins nettement républicaines et démocratiques ?

Quel est donc cette mauvaise querelle que l'on cherche au candidat républicain qui ne peut, d'ailleurs, être en aucune façon rendu responsable de l'organisation du Congrès ?

A-t-on songé, il y a six ans, à faire un grief à MM. Trystram, Maxime Lecomte, Girard et à leurs collègues, de la présence de MM. Motte, Delaune et Guillain ?

Non, cette discussion serait close depuis longtemps, après explications loyales entre républicains, si l'on n'avait besoin d'un prétexte pour justifier le grave manquement à la discipline républicaine que l'on ne craint pas de commettre.

Ce Congrès, que l'on récuse maintenant, on y est allé, et en y assistant, on prenait l'engagement stipulé d'accepter ses décisions. On a parlé devant lui, on a développé son programme, on a posé des questions aux candidats.

Et, parce qu'on s'est retiré, à quelques-uns, lorsqu'on s'aperçut qu'on était en infime minorité, on aurait le droit de violer l'engagement moral qu'on avait pris ; on ne serait plus tenu à aucune discipline ! ....

En vérité, ceux qui n'hésitent pas, de gaieté de cœur, et sans raisons réellement sérieuses, à faire cette œuvre de discorde et de division dans le parti républicain, assument une responsabilité dont ils mesureront plus tard les conséquences.

Georges ROBERT.

Soyez Royaliste... ou Curé

L'incident est d'hier.

M. Albert Lecoanet, sous-préfet de Gray, ayant fait savoir à M. l'Abbé Legrot, curé-doyen de cette ville, que le ministre des cultes estimait incompatibles avec fonctions ecclésiastiques et la direction de la *Semaine Religieuse* du diocèse, qu'il exerçait concurremment, et l'ayant invité à opter, celui-ci adressait, par lettre, à M. l'Archevêque Petit, un lui transmettant la communication du ministre, sa démission de... journaliste.

La direction de la Semaine Religieuse du Doubs ne vous sans doute pas... les messes et le casuel d'un doyenné !

Cette tempête dans un bénitier serait, d'ailleurs, sans nul intérêt, si le Préfet ne se fut avisé d'apprécier, dans une épître rendue publique, l'attitude en la circonstance du ministre chargé d'endoctriner leurs fidèlements à M. l'abbé Louvot et à lui, ainsi que la conscience de ce dernier qui avait, avec son autorisation, cela ressort des termes mêmes de sa lettre, eu pouvoir se livrer impunément aux subordonné.

« L'intervention de M. le Ministre des cultes dans cette question a lieu de me surprendre. écrit M. Petit. Au point de vue de ses fonctions de curé de Gray, il reste seul juge de la façon dont vous accomplissez les devoirs de votre ministère, et n'ai que des éloges à vous adresser...

Au point de vue de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, j'en suis également surpris de l'injonction qui vous est faite... »

M. l'archevêque est, on le voit, loin d'approuver son ministre d'exiger que les prêtres catholiques se consacrent entiers à leurs fonctions sans pouvoir occuper un autre emploi que celui en vue duquel *ils sont rétribués par l'Etat.* »

Cette prétention, pourtant si logique et si juste, ne peut être admise par monsieur de Besançon. Et puis, il y a la liberté individuelle... et aussi la liberté de la presse, deux libertés pour l'obtention et le maintien desquelles archevêques, évêques et curés ont, on le sait, versé depuis 1789. le plus pur de leur sang d'apôtres.

Bref, M. Petit est mécontent de M. Valté. Il en est, à sa place, aussi, semble-t-il, de tout autre sorte.

Et bien le nous allons entrer dans ses vues et lui poser une question.

Monsieur l'archevêque veut-il surposer un instant qu'il est ministre de l'intérieur, au lieu d'être prince de l'Eglise et que M. l'abbé Louvot est sous-préfet de Gray au lieu d'en être curé-doyen ?

Peut-il supposer encore que M. le sous-préfet Louvot, tout en administrant l'arrondissement de Gray, ait accepté de diriger la... *Dépêche Républicaine de Besançon*, sur lieu et place de mon distingué confrère M. A. Chassaud, et nous dire comment il apprécierait cette situation ?

La question est de savoir.

M. Petit, ministre, se fût empressé, assurément informé, d'inviter M. Louvot, sous-préfet, à choisir entre ses fonctions administratives et ses fonctions journalistiques — à moins qu'il ne l'eût renvoyé d'abord, quitte à s'exposer ensuite à en voir critiquer par son ancien subordonné dans le journal dont celui-ci aurait inconsidérément assumé la direction.

Ceci est, en reste, la politique cléricale tout entière. Le monde noir reproche au gouvernement de tenir (avec quelle modération !) à son égard le conduite que les mêmes observaient à l'endroit des républicains — avec toute la rigueur d'une Eglise qui en est encore à regretter la Très-Sainte inquisition — s'il parvenait un jour à s'emparer du pouvoir.

Que faire à cela ?

Rien et continuer.

Georges BODEREAU.

MORT DE M. SERENO

du « Petit Méridional »

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de notre confrère et ami Séréno, fondateur du *Petit Méridional*.

Né en Algérie, il avait, à vingt cinq ans, fondé avec deux amis, à Montpellier, le journal qui faillit succomber aux 16 et 24 Mai, sous les amendes et la prison

Il y a quelque dizaine d'années, il s'était fixé à Paris où il avait fait longtemps, et il y a quelques mois une pièce de théâtre, *Monsieur Desgrouges*.

On sait l'importance du *Petit Méridional* et l'heureuse influence qu'il a eue dans les nombreux départements du Midi où s'exerce sa propagande. Depuis que M. Séréno habitait Paris, restant toutefois président du Conseil d'administration du journal, notre excellent ami Gariel en avait conservé seul la direction.

M. Séréno s'était marié il y a quelques années seulement. Nous présentons à sa veuve ainsi qu'à nos camarades du *Petit Méridional* l'expression de nos sympathies attristées. — G. R.

Nos Dépêches

Par télégraphique et téléphonique

Interview de M. Pelletan

Paris, 29 décembre. — M. Pelletan a été interviewé par un rédacteur du *Matin* à propos de M. Tissier.

Le ministre de la Marine déclare dans cette interview qu'il n'a jamais pensé à se séparer de son sous-chef de cabinet.

M. Tissier est mon meilleur ami, a dit M. Pelletan, c'est un collaborateur dévoué, un travailleur acharné, merveilleusement doué, et je ne me séparerai de lui que quand je serai sûr qu'il entraînera la Chambre. Je ne voudrais pas par égoïsme compromettre son avenir, mais il m'en coûterait de perdre un ami comme lui. Jamais, entendez-vous bien, jamais je n'ai eu le plus cette discussion avec lui, jamais il n'a manifesté l'intention de me quitter, jamais je n'ai même envisagé cette éventualité.

Le ministre ajoute qu'il est absolument faux qu'aucun de ses collègues du cabinet lui ait jamais conseillé de se séparer de M. Tissier.

En ce qui concerne l'incident Gervais, M. Pelletan dit que l'amiral Gervais a eu l'occasion de s'intéresser plusieurs fois avec M. Tissier et qu'au cours de cet entretien, il en s'est produit aucun incident.

M. Tissier, ajoute le ministre, est un homme bien élevé et s'il avait oublié les égards qui sont dus à l'amiral Gervais, je pense que celui-ci n'aurait pas manqué de me le dire. Or, il ne m'a jamais parlé de cela.

M. Joseph Reinach

Il n'est pas candidat aux élections sénatoriales

Digne, 29 décembre. — M. Joseph Reinach a déclaré la candidature aux élections sénatoriales par la lettre suivante :

Paris, 27 décembre 1902.

Monsieur le délégué,

L'état de ma santé m'amène à mon grand regret, de me rendre dans les Alpes et, dès lors, d'abandonner les offres de candidature qui m'ont été faites par un grand nombre d'électeurs sénatoriaux.

Je demande formellement à mes amis de ne faire les mouvements de l'union entre les réunis unies ; la multiplicité des candidatures, des divisions, si elles se développaient, risquerait de faire le jeu des ennemis de la République.

Je remercie les amis fidèles qui ont pensé que je pourrais servir la République dans les Assemblées. Loin des agitations politiques, je puis rendre à mon pays mes services, en écrivant l'histoire d'hier, je contribuerai peut-être à préparer la démocratie de cette idée que la République doit être, par excellence, le régime de la liberté et de la justice.

JOSEPH REINACH.

LES AVOUÉS DE CHERBOURG

Une lettre du Comité de la Ligue des Droits de l'Homme — Odieux boycottage — La liberté selon les cléricaux

MM. F. Buisson, Paul Guieysse et Francis de Pressensé, députés, membres du Comité central de la « Ligue des Droits de l'Homme » viennent d'adresser à M. le Ministre de la justice une lettre ainsi conçue :

Paris, le 29 décembre 1902.

Monsieur le Ministre,

Vous vous souvenez que, sans se préoccuper qu'ils tissent leurs fonctions d'un décret et que les avoués sont, à certaines points de vue, des fonctionnaires, les cinq avoués de Cherbourg avaient pris corporativement une incroyable délibération où, discréditant non pas un des leurs, mais leurs concitoyens, ils avaient décidé de ruiner, dans toute la mesure de leur pouvoir, les électeurs assez audacieux pour soutenir cette des deux candidats qui avait osé se prononcer pour la réduction des frais de justice par la simplification de la procédure.

Les avocats, partisans de ce candidat, devaient désormais être privés de tous dossiers et les experts privés d'expertises ; les imprimeurs, que imprimeraient ses affiches, devaient être privés de tous travaux, et les journaux, qui ne reproduiraient devaient être privés de toutes insertions et de toutes annonces.

Ces faits sont constants et résultent d'ailleurs, non seulement de la délibération corporative, mais encore de l'enquête à laquelle M. Waldeck Rousseau a fait procéder, et à la suite de laquelle les avoués de Cherbourg ont été poursuivis disciplinairement.

Dans son rapport à la Chambre des Députés, sur cette élection, rapport dû à M. Colfavru, ce dernier a eu de tels procédés méritérent une peine sévère.

Dans la pensée que, par elle-même, la poursuite *dévalorait les yeux de ces avocats autoritaires et les* ramènerait au sentiment de la situation et au respect de la loi, M. le procureur de la République a requis la peine la plus légère que le tribunal, dans la même pensée, a prononcée.

Dans ses conclusions orales, M. le Procureur de la République n'a pas d'ailleurs dissimulé que, si les avoués persistaient, dans la voie où ils s'étaient engagés, il prendrait des mesures plus énergiques.

Qu'ont fait pourtant les avoués ?

Ils ont reproduit leur décision en proclamant qu'ils n'avaient à subir que leur volonté.

Il s'agissait, dans ce cas, de ruiner des avocats, les experts, imprimeurs et journaux seraient boycottés : le boycottage continue.

Les avoués déclarent et décrète que ce boycottage continuera autant et aussi longtemps qu'il leur plaira, et, pour montrer que les réquisitoires du procureur de la République ne les ont point ému, ils ne laissent pas troubler, ils ont eu l'idée d'exposer, dans le district d'un commerçant, *Gloria victis* dans des conditions qui constituaient une sorte de défi, au sujet duquel, mieux que journaux, nous pourra vous renseigner le procureur de la République.

Naturellement les journaux réactionnaires de la localité, qui ne cessent de jeter, dans la population à s'associer à cette manifestation cléricale.

Ce qui aggrave la question soulevée par cet incident local, c'est que l'exemple a été suivi, notamment à Tours, et que, dans toutes les villes de l'Est, où la presse républicaine a été boycottée de la même façon, sans même aucun obstacle et le moindre rapport à la loi.

Dans ces conditions, M. le Ministre, nous vous l'honneur de vous soumettre les questions suivantes :

Estimez-vous que, dans l'état de la législation, les avoués se peuvent pas se faire de leurs fonctions un moyen de contrainte à l'encontre et au préjudice de leurs concitoyens, et notamment pour décréditer les presses républicaines et favoriser la presse réactionnaire ?

Dans ce cas, pourquoi échapperont-ils à la loi ? Et pourquoi, en dépit de la loi, ont-ils à l'abri de toute sanction utile, d'une sanction capable de faire cesser le scandale de leur attitude ?

Supposez-vous, au contraire, que la loi est présentement rédigée de telle sorte que les avoués peuvent faire de leurs fonctions un moyen de contrainte à l'encontre et au préjudice de leurs concitoyens.

Dans ce cas, il doit être apparu comme à son situation vraiment intolérable, sans attendre les effets d'une inévitable correction. N'y aurait-il pas lieu, notamment, de confier au président du Tribunal le soin de désigner les jurassés, sans en laisser le choix aux avoués.

Pour que la question soit judiciairement tranchée ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il n'y aurait lieu de soumettre au Tribunal de Cherbourg la question que soulève l'insurrection des avoués de cette ville contre la décision qui les a atteints ?

L'objection consiste en ce dire que les avoués de Cherbourg ont cédé à leur conscience et à leur délibération en tout qu'elle était sérieuse. Mais l'objection est-elle sérieuse si, en fait, ils en continuent ouvertement l'application ? Et peut-on admettre que cette objection suffise à mettre en dehors les dispositions disciplinaires que prévoit la loi ?

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec l'expression de notre haute considération, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

F. BUISSON,
Paul GUIEYSSE,
Francis de PRESSENSÉ.

Suicide d'un sénateur

Paris, 29 décembre. — M. Gerran de Balzan, sénateur des Deux-Sèvres, dont nous annoncions hier le décès, s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Il vivait très simplement ; il était soigné par un concierge, qui, en même temps, s'occupait des soins intérieurs du ménage. Dans la nuit du samedi à dimanche, vers une heure du matin, M. Garran de Balzan, qui souffrait depuis longtemps d'une maladie d'intestins qu'il savait incurable, manifesta le désir d'avoir auprès de lui, selon les recommandations de son docteur, une certaine provision de glace, et il ordonna à sa garde-malade d'en aller chercher, malgré l'heure tardive.

La concierge exécuta l'ordre qu'elle venait de recevoir et, quand elle remonta dans l'appartement du sénateur, entre un quart d'heure s'absence, elle trouva celui-ci étant sur son lit, la tête ensanglantée et tenant encore à la main un revolver.

M. Garran de Balzan ne pouvant supporter plus longtemps les souffrances terribles qu'il endurait, venait de se tirer un coup de revolver derrière l'oreille droite.

Malgré tous les soins dont il fut entouré, il succomba à huit heures du matin, après une douloureuse agonie.

De nombreux sénateurs et députés sont venus, durant toute la journée d'hier, se faire inscrire au domicile du défunt, dont la mort instantanée a causé une vive émotion au Luxembourg.

M. le juge de paix du sixième arrondissement est venu dans l'après-midi, apposer les scellés sur l'appartement.

Les obsèques de M. Garran de Balzan seront civiles. La levée du corps aura lieu le mardi à une heure et demie, rue de Médicis 17. Le corps sera transporté à Angé, où l'inhumation aura lieu mercredi.

UN DRAME MYSTÉRIEUX

Sur la ligne du P.-L.-M. — Découverte d'un corps de femme. — Le cadavre en morceaux

Valence, 29 décembre. — Un employé du P.-L.-M. vient de trouver sur la ligne de Paris-Marseille, le corps en lambeaux d'une vieille femme d'une soixantaine d'années, à quelques mètres du passage à niveau entre les gares d'Etoile et de Livron ; le visage était méconnaissable, la bouche séparée du corps, un bras détaché du tronc ; il était impossible d'établir l'identité ; la femme avait de petits anneaux aux oreilles comme autrefois en portaient les hommes ; il était pauvrement mais proprement vêtue, sous argent dans la poche ; elle avait un mouchoir marqué M. C. On ignore s'il y a crime, accident ou suicide : d'après les blessures, il semblerait que la victime, au moment où elle a été broyée, était étendue en travers de la voie.

LE POURVOI DE DUCOCQ

L'assassin de la petite Chèze. — Un motif de cassation

Bruxelles, 29 décembre. — On sait que Ducoc, l'assassin de la petite Angèle Chèze, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises du Brabant, s'est pourvu en cassation.

Une note communiquée, aujourd'hui, dit que le pourvoi est basé sur ce fait, que le président de la Cour n'est rendu, à plusieurs reprises et en demands du jury, dans la salle des délibérations.

La loi belge, assez vague à ce sujet, serait, cependant, permis-il, un motif de cassation, de ce fait.

TREMBLEMENT DE TERRE

Bagnères-de-Luchon, 29 décembre. — Une forte secousse de tremblement de terre qu'a duré six secondes a été ressentie à 1 heure 1 d'ouest à cette heure matinale et dans la nuit dernière ; elle n'a causé aucun dégât.

TERRIBLE EXPLOSION

La savonnerie de la Rose à Marseille. — Un mort, trois blessés

Marseille, 29 décembre. — Une explosion de chaudière s'est produite ce matin, rue des Tyrans, dans la savonnerie de la Rose, qui appartient à MM. Ribe et Bon fils.

Les employés, au nombre d'une trentaine, commençaient à arriver. Quatre d'entre eux étaient déjà à leur poste.

Trois de ces derniers, malgré leurs brûlures et malgré des blessures graves produites par l'effondrement des toitures, ont pu sauver par les fenêtres et échapper à la mort.

Mais le contremaître Gallo, nommé Pierre Samat, a été projeté au fond d'une cuve où son cadavre a été retrouvé dans un état affreux.

Les dégâts matériels sont très importants.

Dès qu'il a eu connaissance de l'explosion, M. Mestier, préfet des Bouches-du-Rhône, s'est rendu auprès des victimes.

Au Maroc

Confirmation de l'échec du Sultan. — L'attitude du gouvernement espagnol

Madrid, 29 décembre, 9 h., 50. — Le gouvernement espagnol a reçu de son ministre à Tanger la confirmation de l'échec du Sultan du Maroc. Le corps diplomatique à Tanger est très préoccupé sur la situation.

Après délibération entre les ministres, des mesures ont été prises pour mettre quelques détachements de garnison à Carthagène et à Cadix en vue de prévoir le cas.

Des ordres ont été donnés, hier, au commandant de deuxième corps d'armée en Andalousie de renforcer les garnisons de Ceuta, de Melilla, des Iles Chafarines et d'Alhucemas.

Le gouvernement se préoccupe surtout des intentions des gouvernements français et anglais et il a chargé ses ambassadeurs de les sonder.

AU VENEZUELA

L'arbitrage

Caracas, 29 décembre. — On croit savoir que le Venezuela est prêt à faire toutes les concessions désirables et qu'il demandera seulement sa rétrocession de la Zone contestée.

Le délégué vénézuélien qui sera envoyé à Washington pour faire partie de la commission que le Venezuela désire voir constituer pour s'occuper de la discussion des points qui seront soumis au tribunal d'arbitrage de La Haye, demandera la revue immédiate du tracé.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé au congrès que le Venezuela était prêt à accepter toutes ses décisions, pourvu que son indépendance et son intégrité fussent sérieusement garanties par un certain nombre de ses douanes ou par l'émission d'un emprunt spécial également garanti.

On croit que la proposition tendant à retirer le différend au tribunal d'arbitrage de La Haye sera acceptée par le président Castro.

L'AFFAIRE HUMBERT

Arrivée à Paris

Paris, 29 décembre. — Il était exactement vingt-neuf heures vingt-deux minutes quand le train qui les ramenait d'Espagne s'arrêtait à la station de la grande ligne d'Orléans, au quai et est occupé par la ligne du chemin de fer de ceinture, à l'extrémité de la rue de Bagneux.

Depuis une heure environ, un service d'ordre considérable, que commandait en personne M. Mouquin, directeur de la police municipale, avait pris possession de cette rue et de la petite gare.

Le jour qui se lève à peine, perce difficilement le brouillard. Les lampes à incandescence électriques qui éclairent la petite terre sur laquel M. Mouquin vient de mas er les journalistes derrière un cabion d'agents se perd presque dans le jour encore incertain. Quelques minutes avant on va les entraîne de leur luxueuse prison actuelle. Il fait triste : combien plus triste encore sera l'impression que nous allons éprouver sur l'heure.

A sept heures vingt minutes, un signal est fait par un employé de la gare ; et M. Mouquin, se tournant vers les journalistes, dit :

— Voici le train !

Quelques minutes s'écoulent, et le train paraît en effet. Les wagons passent devant nous : dans l'un des premiers se trouvent nos confrères qui arrivent de Madrid ; le dernier avant la fourgonnette qui est une voiture à cloisons qui sont mouvantes parties prises des deux côtés de l'entre sont hermétiquement clos.

Des employés de la gare se sont précipités, et on détache le wagon A. P. n. 1040 de train, lequel reposait tout de suite, en vue vers la station d'Austerlitz et celle du quai d'Orsay.

Aussitôt, M. Mouquin, suivi d'un certain nombre d'agents de la Sûreté, longe la voiture occupée par les prisonniers, dans l'espoir qu'il a fait réserver sur le terre-plein, entre les voies montante et descendante : il va recevoir la famille Humbert des mains de M. Hennion, qui, cependant, ne sera entièrement déchargé qu'un peu plus tard, à la Conciergerie.

Les voici

Et alors, devant le groupe des journalistes et des dessinateurs présents, a lieu le plus lamentable défilé qu'on puisse rêver : quelque chose qui tient du roman comique et du roman cambriolage et de la tragédie ; nous avons assisté, par occasion à des reconstitutions de crimes en bande, au cours desquels les malheureux malfaiteurs apparaissent sur le lieu de leur méfait, vêtus de ces tâches-là. Les millions volés ne mettent point d'ampleur aux fronts de ceux qui les ont indûment détenus.

Mme Humbert passe la première devant nous environnée d'agents de la Sûreté. Elle porte un vêtement et un chapeau de saison sombre, un bas de fourrure grossièrement noire ; elle semble tuméfiée et encore alourdie ; elle marche les yeux droit devant elle, paraissant ne rien voir, et sans rien parler.

Dans un groupe d'agents qui se confond avec le premier, nous voyons passer Mlle Eve Humbert. Elle non plus ne paraît pas aussi grande que l'on s'attendrait à la voir. Elle, aussi, marche les yeux baissés, sous un chapeau noir orné de bleuets.

Mlle Marie Duringuac vient ensuite dans le troisième groupe des agents chargés de mainte de la surveillance des femmes prisonnières. L'éternelle fiancée de Crawford n'a certes rien de l'aspect du roman comique. Et, dans un genre aussi plus modestes encore que la tenue et la gaîté des deux autres femmes, mêmes ensemble moins tourmentée intérieurement que Mme Humbert et Mlle Eve, nous avons que Mlle Ere : une voilette lui couvre le visage.

C'est maintenant le tour des hommes.

La première de ces deux que nous voyons passer, c'est Romain Duringuac, rasé, avec des favoris en côtelettes, à l'espagnole ; il n'apparaît pas intéressant, mais semble pourtant plus grand, plus fort individuellement que les autres femmes qui lui couvre le tête.

D'autres agents entraînent le long du quai Emile Duringuac, qui, lui, a gardé son chapeau, lumant quelconque, physionomie nulle, négative.

Enfin voici Frédéric Humbert, grand, calme, lui, d'un air presque moqueur, il regarde les yeux ; mieux, comme homme, avec le bonheur qu'il a laissé pousser que sur les photographies à moustaches que l'on a vues jusqu'à présent. Peut-être est-ce le trouble des privations subissions en cet qu'il a été soumis ces derniers jours, au cours de la longue du voyage ; mais il a, à ce moment, un air de moment où nous le voyons passer, ce que l'on a connaît d'appuier une « mauvaise figure » ; les yeux, nous ne pouvons pas d'ailleurs, le voir, de Mme Humbert, qui, elle, a gardé son chapeau, continuellement baissés vers la terre.

Les cortèges

C'est en Suisse, en effet, que la famille Humbert a quitté la gare d'Orléans-ceinture.

Six fiacres à quatre chevaux, dans lesquels prennent place les prisonniers. On n'en distingue que deux, au cas où Mlle Eve Humbert, dans l'un des deux, et Mme Eve Humbert, dans l'autre, apparaît de ce côté, en vue, en vue, continuellement baissés vers la terre.

Les cortèges

C'est en Suisse, en effet, que la famille Humbert a quitté la gare d'Orléans-ceinture.

Six fiacres à quatre chevaux, dans lesquels prennent place les prisonniers. On n'en distingue que deux, au cas où Mlle Eve Humbert, dans l'un des deux, et Mme Eve Humbert, dans l'autre, apparaît de ce côté, en vue, en vue, continuellement baissés vers la terre.